Reconnaissance de dette

Par Tibou
Bonjour ma femme et moi avons prête 70 000euros a ça mère pour finir ça maison nous avons fait une reconnaissance de dette chez notaire avec une hypothèque sur ça maison il y a environ 5 ans sans date de remboursement Combien de temps et valable cette reconnaissance de dette et puis je réclame notre argent quand nous le désirons sachant qu elle est obligée de vendre ça maison pour nous rembourser merci par avance cordialement tibou
Par yapasdequoi
Bonjour, Vous pouvez demander à tout moment le paiement de cette dette. Mais est-ce votre objectif de l'obliger à vendre sa maison ? Elle pourrait éventuellement obtenir un prêt en hypothéquant sa maison et ainsi vous rembourser. Ou alors vous pourriez lui proposer d'en acheter la nu-propriété ? Ceci pourrait être une "bonne affaire" fiscale.
 Par Tibou
Bonjour merci pour votre réponse elle désir vendre ça maison nous ne sommes pas en très bon terme pour la validité de la reconnaissance de dette combien de temps est elle valable il y a une hypothèque pour la dette
Par yapasdequoi
Si cette dette est assortie d'une hypothèque, vous aurez votre remboursement dès la vente.
 Par Tibou
Pas de prescriptions pour la dette
 Par yapasdequoi
Lors de la vente, le notaire reçoit le prix payé par les acquéreurs, puis il lève l'hypothèque (= il vous rembourse) et i donne le reste au vendeur. On espère pour vous que la valeur de la maison est supérieure au montant de la dette.
 Par Tibou
Oui la valeur de la maison et largement supérieur a la dette ma question est ya t il un moment où la reconnaissance de dette devient caduque la notaire m avait parlé de la renouveler av 10 ans et sur les formes ils parlent de réclamer av 5 ans
Par yapasdequoi
Si le notaire vous conseille de renouveler, faites le. Vous pouvez aussi consulter un huissier.
Par yapasdequoi

Article 2224 du code civil. Prescription de 5 ans = Si vous ne faites rien, au delà de 5 ans, la dette sera prescrite.
Par Heliegis
il me semble que le délai standard est de 5 ans pour une reconnaissance de dette, si rien n'est précisé de plus sur la reconnaissance.
Par ailleurs, une reconnaissance de dette comporte en général des modalités de remboursement, un échéancier de remboursements, ou une date limite de recouvrement Pourriez vous nous en dire plus sur ce que prévoit cette reconnaissance de dette?
Par Tibou
Elle ne comporte pas de date de remboursement pas d interret Je v la lire demain je vous dirai mieux donc au bout de 5 ans l hypothèque et lever
Par yapasdequoi
Non seulement l'hypothèque est levée mais aussi la dette est effacée au bout de 5 ans.
Par Heliegis
alors je suis sur un cas similaire si une action judiciaire est entamée avant le délai de 5 ans, il semblerait logique que le délai de prescription de la reconnaissance de dette soit caduque
dans mon cas j'ai obtenu un titre executoire sur une IEP, qui n'a pas été executée complètement (le débiteur a remboursé les premières échéances puis s'est arrêté) alors j'imagine que le titre executoire a également un délai de validité mais lequel ça je sais pas, j'ai vu qu'il y avait des cas récents d'action juridique éteinte du fait d'une procédure trop longue (mais encore en cours selon les demandeurs) ce qui avait provoqué un tollé
le fait qu'une dette puisse être effacée pose la question de sa reconnaissance vis à vis des impôts, car il s'agit alors d'une sorte de donation j'imagine
autre point en théorie une reconnaissance de dette s'accompagne d'une déclaration auprès des impôts (de mémoire au delà d'un seuil de 700?) formulaire Cerfa 2062. Il n'est pas clair qui a la charge de la déclaration, logiquement le débiteur.
Par Tibou
Bonjour je viens de lire le titre exécutoire il est dit q u elle doit nous rembourser au jour de la vente de ça maison il n'y a pas de délai et c écrit
Inscription d hypothèque conventionnelle sera prise au fichier immobilier pour une durée de 10 ans renouvelable su notre demande
Donc avec ce titre je ne risque rien même si on est en désaccord total elle est obligée de nous rembourser et donc la reconnaissance de dette est valable 10 ans et plus si reconduit Merci
Par yapasdequoi
Sauf que la prescription est passée de 30 ans à 5 ans en 2008 Vérifiez quand même auprès de votre notaire.
Par Tibou
La reconnaissance de dette date de 2019 elle doit être Au travail quand même
Par yapasdequoi

Relisez vous SVP.
Par Tibou

La reconnaissance de dette date de 2019 elle doit être Au courant quand même